

# REGLEMENT « Les Foulées du Rond Du Chêne »

## **1 : Organisation**

Le Comité des Fêtes de Oyré (association loi 1901) organise les Foulées du Rond du Chêne le Dimanche 10 mai 2020.

Il est conseillé de consulter notre site internet pour tous les détails pratiques : [www.cdfoyre.info](http://www.cdfoyre.info)

## **2 : Règles**

Tout participant se doit de connaître le règlement par son inscription, il y adhère sans restriction. La plus grande courtoisie est requise vis-à-vis des bénévoles qui choisissent de consacrer une partie de leur temps libre à la course.

**Nature :** Chaque participant s'engage à respecter la nature sur le site de départ et d'arrivée, ainsi que sur l'ensemble du parcours. Il est obligatoire de jeter ses déchets dans les poubelles mises à disposition en de nombreux endroits.

## **3 : Épreuves et parcours**

Elles sont ouvertes à tous les coureurs licenciés et non licenciés.

3 parcours sont proposés se déroulant en milieu naturel, empruntant des sentiers et des portions horripistes sur des propriétés privées.

Chaque course se déroule en une seule étape, à allure libre et donne lieu à un classement.

- **Course nature de 9 km** (105 m de D+ environ)
- **Course nature de 14 km** (165 m de D+ environ)
- **Trail de 24 km** (220 m de D+ environ)

L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou les horaires de départ suivant les conditions climatiques, voire d'annuler les épreuves prévues.

## **4 : Départ**

Les départs et arrivées seront donnés devant l'espace de loisirs (près du stade de foot de Oyré)

Le départ sera donné en deux fois :

- 9h00 pour le trail 24 km
- 9h30 pour les deux courses natures 9 et 14 km

Briefing et derniers conseils 10 min avant le départ.

Il est interdit de suivre les coureurs à moto, vélo ou autre moyen, hormis ceux de l'organisation.

Certaines voies publiques seront utilisées et/ou traversées. Le « code de la route » sera respecté par les participants

## **5 : Inscriptions**

L'inscription peut être réalisée :

- Par courrier en remplissant le bulletin d'inscription et l'envoyer à l'adresse précisée sur le bulletin avant le 7 Mai 2020 (bulletin à télécharger sur [www.cdfoyre.info](http://www.cdfoyre.info))

- Sur place le samedi 09 mai de 15h à 19h ou le jour de la course à partir de 7h (Clôture des inscriptions 30 mn avant chaque course)

- Par internet sur la plateforme <https://foulees-rond-du-chene-2020.onsinscrit.com>, avec paiement en ligne sécurisé (date limite le jeudi 7 mai 2019 à 23h), ou suivre le lien sur [www.cdfoyre.info](http://www.cdfoyre.info)

L'organisation se réserve le droit d'annuler une épreuve pour tous motifs qui mettraient la vie du coureur en danger ou en cas de force majeure. En cas d'annulation de l'épreuve pour force majeure. Aucun droit d'inscription ou autres frais ne peuvent être remboursés

## **6 : Tarification**

8€ lors de l'inscription en ligne (frais de dossier inclus) ou 8€ sur place pour les 3 courses.

## **7 : Condition d'admission des concurrents**

La course des foulées du Rond du chêne est ouverte à tous, hommes ou femmes, licenciés ou non. L'âge minimum de participation varie suivant l'épreuve.

Nous rappelons que les mineurs restent sous l'entière responsabilité des parents ou de leurs représentants et doivent fournir une autorisation parentale lors des inscriptions.

Conformément à la réglementation des manifestations hors stade 2018-2019 émise par la Fédération Française d'Athlétisme, toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- D'une **licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running**, délivrée par la FFA ou d'un **Pass « J'aime Courir »** délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées).
- Ou d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, **sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**
- Ou d'un **certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique du « **sport en compétition** », de l'« **athlétisme en compétition** » ou de la « **course à pied en compétition** », **datant de moins d'1 an à la date de la compétition, ou de sa copie.**

## **8 : Distribution des dossards**

Le retrait des dossards aura lieu samedi 09 mai de 15h à 19h ou le jour de la course à partir de 7 h. Prévoir ses épingles.

Le dossard devra rester VISIBLE, sur l'avant, pendant toute la durée de l'épreuve. En cas de non-départ ou d'abandon, le participant en informera les organisateurs et rendra immédiatement son dossard.

## **9 : Ravitaillement**

Pour le 9 Km « solide / liquide » au 5 Km.

Pour le 14 Km « solide / liquide » au 5 et 10 Km

Pour le 24 Km « solide / liquide » au 5Km -10,5Km - 15 Km et 20 Km

Et ravitaillement à l'arrivée.

## **10 : Classements et récompenses**

Classement chronométrique pour les 3 distances par catégorie et scratch, pour les femmes et pour les hommes.

Seront récompensés les 3 premiers masculins et les 3 premières féminines du classement scratch, ainsi que les premiers et premières de chaque catégorie. (Pas de cumul de récompenses), ainsi qu'un cadeau pour chaque participant.

La remise des prix se fera à partir de 11h30 sur l'espace de l'arrivée

## **11 : Reconnaissance des parcours : 9km – 14km – 24km**

Aucune reconnaissance de parcours avant l'épreuve ne sera possible, chacun de ces parcours traversant des parcelles privées. Néanmoins, il est toujours possible pour le coureur de se donner un aperçu en consultant le site internet.

## **12 : Sanitaires et douches**

Des vestiaires et des douches seront disponibles au stade de foot de Oyré.

## **13 : Service médical**

Assuré par l'ambulance de la croix rouge et médecin de permanence.

## **14 : Abandon**

En cas d'accident d'un concurrent, il est obligatoire que les autres concurrents lui portent secours, et préviennent l'organisation.

En cas d'abandon, le coureur doit remettre son dossard à l'arrivée, ou prévenir un poste de contrôle. Si un concurrent ne prévient pas de son abandon, et que l'organisation procède à des recherches, des poursuites judiciaires pourront être engagées à son encontre pour le remboursement des frais occasionnés.

## **15 : Assurance**

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur assurance individuelle liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer individuellement.

## **16 : Photos/Vidéos et droit à l'image**

Les photos prises durant la course seront publiées sur le site quelques jours après l'épreuve. Chaque participant autorise l'organisation à utiliser tout document écrit, sonore ou visuel le concernant en vue de toute exploitation directe ou indirecte.

*Le bureau du Comité des fêtes de Oyré*

